



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat pourvoit un deuxième siège vacant à la Municipalité de Vevey

À la suite de la suspension de trois municipaux de la commune de Vevey, le Conseil d'Etat a désigné Jacques Ansermet en tant que conseiller municipal occupant l'un des deux sièges vacants à la Municipalité de la ville.

En raison de la suspension de Lionel Girardin en juin 2018, ainsi que de Jérôme Christen et Michel Agnant en décembre 2018, et malgré l'extension des prérogatives de Michel Renaud, siégeant désormais en tant que troisième municipal à part entière, la Municipalité de Vevey a sollicité la désignation d'un quatrième membre à l'exécutif.

Répondant favorablement à la demande de la Municipalité, le Conseil d'Etat a désigné ce jour Jacques Ansermet afin de repourvoir l'un des deux sièges laissés vacants.

Cette désignation prend effet immédiatement et sera valable aussi longtemps que MM. Girardin, Christen et Agnant feront tous trois l'objet d'une suspension au sens de l'art. 139 b de la loi sur les communes. En d'autres termes, dans l'hypothèse où l'un des trois municipaux suspendus devait être réintégré dans ses fonctions, la mission de MM. Renaud et Ansermet prendrait automatiquement fin.

Fin connaisseur des institutions, Jacques Ansermet dispose d'une grande expérience au sein d'un exécutif communal puisqu'il a été syndic de Chésereux. Personnalité politique vaudoise, il a également siégé au Grand Conseil de 2007 à 2017. Au mois d'octobre 2018, M. Ansermet avait été nommé conseiller municipal de la commune de Bassins qui n'était plus valablement constituée par suite d'une triple démission.

Le Conseil d'Etat espère que cette mesure supplémentaire permettra d'assurer une meilleure répartition des charges au sein de la Municipalité. Elle devrait également garantir le fonctionnement institutionnel de la commune de Vevey au regard des échéances importantes qui l'attendent en 2019.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 janvier 2019

